

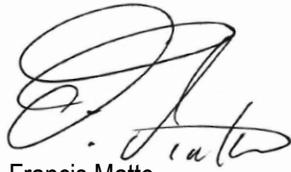
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIER 2024**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte, que la Municipalité de Sainte-Croix, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), présentera et adoptera des états financiers consolidés pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024 lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, qui se tiendra le 3 juin 2025, à 19h, au Pavillon de Services des loisirs, localisé au 115 rue Gauthier, à Sainte-Croix.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet, saintecroix.ca, le 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier